MONT-CARMEL

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 10 MARS 2026

À une séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Mont-Carmel, tenue ce dixième jour de mars deux mille vingt-six à dix-neuf heures trente au lieu habituel des réunions du conseil, conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec, à laquelle séance régulière sont présents :

Monsieur le Maire Denis Lévesque
Mesdames les conseillères : Josée-Ann Dumais, Mélanie Lévesque, Diane Rancourt, Julie St-Pierre
Messieurs les conseillers : Louis Lahaye Roy, Jimmy Paquet-Cormier

À titre de greffière : madame Guylaine Dumais greffière-trésorière adjointe

---

1. Ouverture

Constatant que tous les membres du conseil sont présents et forment quorum, monsieur Denis Lévesque, maire déclare la séance ouverte à 19h32.

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2026

4. Correspondance

5. Gestion financière

5.1 Approbation des dépenses et autorisation de paiements
5.2 Adjudication – Remplacement d'une conduite pluviale intersection Route 287 et Rang 5 Ouest
5.3 Mandat – Mesure d'accumulation des boues année 2026
5.4 Mandat – Analyse et développement de partenariats – Camps de jour municipaux
5.5 Établissement du financement des comités municipaux
5.6 Liste des immeubles à être vendus pour non-paiement de taxes par l'entremise de la MRC de Kamouraska
5.7 Mandat à une personne pour enchérir et acquérir au nom de la municipalité
5.8 Mandat – Élaboration des plans et devis aux fins de remplacement d'une conduite d'eau pluviale
5.9 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local
5.10 Avis de départ et autorisation à combler le poste à l'interne
5.11 Mandat – Surveillance des travaux de remplacement d'une conduite d'eau pluviale

6. Urbanisme

6.1 Demande d'autorisation pour l'exploitation d'une nouvelle carrière/sablière propriété de Benoît Rivard (Jean-Luc Rivard & fils INC.) sur le lot 5 426 677, cadastre du Québec pour une utilisation à une fin autre qu'agricole déposée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ)

7. Nouvelles affaires

7.1 Tour de table des membres du conseil
7.2 Demande de contribution financière à l'EDC - Volet loisir culturel municipal

8. Dépôt de document

9. Période de questions

10. Levée de la séance

2. Adoption de l'ordre du jour

033-2026 IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Diane Rancourt
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2026

Les membres du conseil municipal ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2026, dans les délais prévus, affirment qu'ils en ont pris connaissance et renoncent à leur lecture;

034-2026 IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Julie St-Pierre
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'ADOPTER tel que rédigé le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2026.

4. Correspondance

Aucune correspondance n'a été lue.

5. Gestion financière

5.1 Approbation des dépenses et autorisation de paiements

035-2026 IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Mélanie Lévesque
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'APPROUVER les dépenses de février 2026, tels que détaillés à la liste suggérée ci-après annexée, à savoir :

Total des salaires (élus, employés) et cotisation de l'employeur:	43 927.70$
Total des paiements autorisés :	28 147.50$
Total des paiements directs :	32 372.16$
Total des comptes à payer :	144 290.43$
Grand total :	**248 737.79$**

D'AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière à en effectuer les paiements et à procéder aux écritures comptables correspondantes.

5.2 Adjudication – Remplacement d'une conduite pluviale intersection Route 287 et Rang 5 Ouest

CONSIDÉRANT la publication de l'appel d'offres sur le Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO), numéro de référence 20118357 et numéro d'avis 2024-187;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues à la suite de l'appel d'offres;

HEURE ARRIVÉE	NOM	PRIX AVANT TAXES	TPS	TVQ	TOTAL
9H12	CONSTRUCTION R.J. BÉRUBÉ	185 378.00$	9 238.93$	18 491.51$	213 138.93$
9H42	JEAN-LUC RIVARD & FILS INC.	186 786.00$	9 339.30$	18 631.90$	214 757.20$
9H45	9091-9598 QUÉBEC INC.	145 969.40$	7 298.47$	14 560.45$	167 858.32$
9H45	LES ENTREPRISES D'AUTEUIL	209 955.61$	10 497.78$	20 943.07$	241 396.46$
9H50	TRANSPORT SÉBASTIEN BÉLANGER INC.	222 799.00$	11 139.95$	22 224.20$	256 163.15$
9H56	EXCAVATION BOURGOIN DICKNER	164 349.00$	8 217.95$	16 394.81$	188 971.76$

10H16	MICHEL GAMACHE & FRÈRES	188 000.00$	9 400.00$	18 753.00$	216 153.00$
10H18	TRANSPORT EN VRAC ST-DENIS	134 455.00$	6 722.75$	13 411.89$	154 589.64$

036-2026 IL EST PROPOSÉ par monsieur Jimmy Paquet-Cormier
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE le contrat Remplacement d'une conduite pluviale intersection Route 287 et Rang 5 Ouest soit octroyé au plus bas soumissionnaire conforme, soit, Transport en Vrac St-Denis pour un montant incluant les taxes de **154 589.64$**.

5.3 Mandat – Mesure d'accumulation des boues année 2026

037-2026 IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Julie St-Pierre
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'OCTROYER le mandat pour la mesure d'accumulation de boues dans l'étang aéré numéro 1, à Écho-tech H2O au coût de 1 780$ avant taxes.

5.4 Mandat – Analyse et développement de partenariats – Camps de jour municipaux

ATTENDU QUE dans une perspective d'optimisation des ressources et d'amélioration de l'offre de services en loisirs, la municipalité souhaite analyser les modes de fonctionnement des camps de jour des municipalités avoisinantes et évaluer les possibilités de collaboration et de mutualisation des ressources à compter de l'été 2026;

038-2026 IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Josée-Ann Dumais
Et résolu à l'unanimité à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'OCTROYER le mandat d'analyse et de développements de partenariats – Camps de jour municipaux à Labranche Conseil au coût de 9 750$ avant taxes.

5.5 Établissement du financement 2026 des comités municipaux

Après étude des demandes reçues;

039-2026 Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Louis Lahaye-Roy
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents:

Mesdames les conseillères Julie St-Pierre et Diane Rancourt se retirent du vote.

D'AUTORISER les demandes suivantes :

- Association des propriétaires du lac Saint-Pierre 3 000$
- Association des résidents du lac de l'Est, 6 100$
- Bibliothèque Odile Boucher 3 500$
- Club des 50 ans et plus 1 000$
- Comité Loisirs 5 000$
- Comité Sentier Culturel 4 000$

QUE la municipalité est responsable de l'administration du financement du Comité Sentier culturel.

5.6 Liste des immeubles à être vendus pour non-paiement de taxes par l'entremise de la MRC de Kamouraska

CONSIDÉRANT l'article 1023 du Code municipal du Québec qui stipule que la greffière-trésorière, si elle en reçoit l'ordre du conseil, doit transmettre à la MRC la liste des contribuables

en défaut de paiement des impôts fonciers;

040-2026 IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jimmy Paquet-Cormier
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE la directrice générale, greffière-trésorière soit autorisée à transmettre à la MRC de Kamouraska, la liste des immeubles qui devront être vendus pour arrérages de taxes.

5.7 Mandat à une personne pour enchérir et acquérir au nom de la municipalité

CONSIDÉRANT que la Municipalité peut enchérir et acquérir des immeubles lors de la vente pour défaut de paiement des taxes réalisée par la MRC conformément à l'article 1038 du Code municipal du Québec;

041-2026 IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Diane Rancourt
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

DE DÉSIGNER, la directrice générale, greffière-trésorière, madame Maryse Lizotte comme représentante de la Municipalité en vue d'enchérir et d'acquérir, pour et au nom de la Municipalité, tout immeuble figurant sur la liste de vente pour taxes situé sur le territoire de la municipalité de Mont-Carmel, lors de la vente pour non-paiement de taxes devant se tenir au bureau de la MRC de Kamouraska le 11 juin 2026;

DE NOMMER la greffière-trésorière adjointe madame Guylaine Dumais, substitut advenant l'impossibilité d'agir de la personne déléguée;

QUE la personne ainsi désignée ne pourra enchérir au-delà du montant des taxes, en capital, intérêts et frais, plus un montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang inférieur ou égal à celui des taxes municipales.

5.8 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 386 569$ pour l'année 2025;

ATTENDU QUE les modalités d'application 2024-2026 du volet Entretien comprennent une exigence, soit d'allouer les 2/3 de l'aide financière à des travaux d'entretien d'été ou à des achats de machinerie et d'équipement s'y rapportant;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

042-2026 IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Mélanie Lévesque
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE la municipalité de Mont-Carmel informe le ministre des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à la voirie locale – Volet Entretien.

5.9 Mandat – Élaboration des plans et devis aux fins de remplacement d'une conduite d'eau pluviale

CONSIDÉRANT la programmation de travaux TECQ 2024-2028;

043-2026 IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Josée-Ann Dumais
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'ACCEPTER l'offre de services déposée par Bouchard Service-Conseil au montant de 29 025.00$ avant taxes pour l'élaboration des plans et devis aux fins de remplacement d'une conduite d'eau pluviale située entre la rue Langlais et la rue de la Fabrique.

5.10 Avis de départ et autorisation à combler le poste à l'interne

CONSIDÉRANT le départ de l'employée 02-0021 et l'urgence de combler le poste afin de ne pas compromettre la stabilité et l'efficacité de l'administration municipale;

CONSIDÉRANT la résolution 200-2025 autorisant l'embauche temporaire d'une ressource jusqu'au 31 mars 2026;

CONSIDÉRANT l'importance d'analyser le besoins actuels et futurs en matière de ressources humaines, avant de modifier la description d'un poste;

CONSIDÉRANT certaines opportunités associées au Fonds régions et ruralité (FRR);

CONSIDÉRANT que ces démarches pourraient éventuellement influencer les besoins organisationnels de la municipalité;

CONSIDÉRANT qu'il apparait plus approprié, dans ce contexte, une embauche temporaire afin de maintenir les services tout en poursuivant cette réflexion;

044-2026 IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Mélanie Lévesque
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE le conseil annule la résolution 200-2025;

QUE le conseil autorise l'embauche temporaire de madame Marie-Ève Lavoie jusqu'au 31 décembre 2026 selon les conditions prévues au budget 2026.

5.11 Mandat – Surveillance des travaux de remplacement d'une conduite d'eau pluviale

CONSIDÉRANT la publication de l'appel d'offres sur le Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO), numéro de référence 20118357 et numéro d'avis 2024-187;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution 036-2026, le contrat de remplacement d'une conduite pluviale à l'intersection de la Route 287 et du Rang 5 Ouest est octroyé au plus bas soumissionnaire conforme, soit, Transport en Vrac St-Denis;

045-2026 IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Julie St-Pierre
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'ACCEPTER l'offre de services déposée par Bouchard Service-Conseil au montant de 12 564.00$ avant taxes pour la surveillance des travaux de remplacement d'une conduite d'eau pluviale à l'intersection de la Route 287 et du Rang 5 Ouest**.**

6. Urbanisme

6.1 Demande d'autorisation pour l'exploitation d'une nouvelle carrière/sablière propriété de Benoît Rivard (Jean-Luc Rivard & fils INC.) sur le lot 5 426 677, cadastre du Québec pour une utilisation à une fin autre qu'agricole déposée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Mont-Carmel a reçu une demande d'autorisation pour une utilisation à une fin autre qu'agricole déposée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) ;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à autoriser l'exploitation d'une nouvelle carrière-sablière sur le lot 5 426 677 du cadastre du Québec d'une superficie d'environ 16.7 hectares dans le 6e rang;

CONSIDÉRANT QUE la superficie visée par la demande d'autorisation est actuellement boisée et n'est pas utilisée à des fins agricoles;

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle exploitation n'aura pas pour effet de nuire aux activités agricoles et qu'une gravière/sablière est déjà présente au sud-ouest du dit lot 5 426 677 et qui a été fermé en 2025 (Décision 363579, 409479, 426966);

CONSIDÉRANT QUE pour rendre une décision, la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) doit se baser sur l'article 58.2 et l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA);

CONSIDÉRANT QUE selon les critères formulés à l'article 62 de la LPTAA :

1° le potentiel agricole des lots 5 426 677 concerné par la demande est constitué de sols de classe 4 (potentiel agricole limité);

2° les possibilités d'utilisation de la partie du lot visé par la demande à des fins agricoles sont limitées;

3° l'autorisation n'aura pas de conséquences négatives sur les activités agricoles existantes et sur leur développement, puisqu'elle vise l'exploitation d'une ancienne carrière-sablière reprise en boisée sur un site non exploité à des fins agricoles;

4° l'autorisation n'entraînera pas de contraintes relativement à l'application des lois et des règlements, notamment en matière d'environnement pour les établissements de production animale;

5° critère non applicable;

6° le projet visé n'altère en rien l'homogénéité de la communauté et des exploitations agricoles;

7° l'autorisation n'aura aucun effet négatif sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol;

8° l'autorisation permet de maintenir des propriétés foncières de taille suffisante pour la réalisation d'activités agricoles;

9° l'autorisation permettrait la consolidation d'une entreprise de la région qui exploitait une gravière/sablière dans le secteur;

10° critère non applicable;

11° critère non applicable;

EN CONSÉQUENCE,

046-2026 IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Diane Rancourt
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE la municipalité de Mont-Carmel appuie la demande d'autorisation déposée à la Commission de protection du territoire et des activités agricoles du Québec pour le développement d'une utilisation autre qu'agricole à des fins d'exploitation d'une nouvelle carrière-sablière d'une superficie de 16.97 hectares sur le lot 5 426 677 du cadastre du Québec.

7. Nouvelles affaires

7.1 Tour de table des membres du conseil

7.2 Demande de contribution financière à l'EDC - Volet loisir culturel municipal

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Kamouraska a prévu une enveloppe à son *Entente de développement culturel* (EDC) pour appuyer les municipalités dans la réalisation d'activités de loisir culturel municipal;

CONSIDÉRANT QUE le montant accordé dans le cadre de cette enveloppe est de 1 000$ par an pour chaque municipalité;

CONSIDÉRANT QUE chaque municipalité peut choisir une ou plusieurs activités de loisir culturel qu'elle désire financer en partie par cette enveloppe;

EN CONSÉQUENCE,

047-2026 IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Mélanie Lévesque
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE la municipalité demande un montant de 1 000$ et s'engage à affecter le montant accordé en 2026 au paiement des dépenses engendrées par l'activité de loisir culturel suivante : Soirée de musique électro-trad-scandinave-celtique-baltique-nordique;

QUE la municipalité s'engage à défrayer 20 % du montant demandé dans cette activité, soit 200$ dollars;

QUE la municipalité s'engage à publiciser l'événement, notamment en intégrant le logo de l'Entente de développement culturel de la MRC de Kamouraska et/ou en faire une mention verbale lors de la tenue de l'activité;

QUE la municipalité s'engage à identifier la MRC de Kamouraska si elle réalise des publications liées à ce projet sur les réseaux sociaux afin que cette dernière puisse partager son soutien à l'activité;

8. 8.Dépôt de document

Conformément au 5e alinéa de l'article 15 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (RLRQ chapitre E-15.1.0.1.), voici la liste des membres du Conseil ayant suivi une formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale ainsi que la liste des membres du Conseil ayant suivi la formation obligatoire comprendre le fonctionnement municipal et le rôle d'élu(e)

Monsieur Denis Lévesque, mesdames Diane Rancourt et Julie St-Pierre

9. 9.Période de questions

La période de question a eu lieu, mais n'a nécessité aucune décision de la part du conseil.

10. 10.Levée de la séance

Tous les sujets inscrits à l'ordre du jour ayant été considérés,

048-2026 IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jimmy Paquet-Cormier
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

DE LEVER la séance à 20h33.

_____
Denis Lévesque, maire

_____
Guylaine Dumais
Greffière-trésorière adjointe

Je, Denis Lévesque, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142.2 du Code municipal.

_____
Initiales du maire